

## Quelques points de vigilance

- Ne pas commencer le projet sans avoir reçu un accusé de réception du dépôt de demande de subvention (sinon le projet est inéligible)
- Un minimum de 20% d'autofinancement par projet
- Un cofinancement public indispensable (État, Région, Département, Intercommunalités, Communes...)
- Une trésorerie nécessaire pour financer le projet (versement de la subvention sur factures acquittées)

## Un accompagnement de proximité

La mise en œuvre du programme LEADER « De Garrigues en Costières » est assurée par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé :

- D'un **Comité de programmation**, regroupant des acteurs privés et publics du territoire, chargé de :
  - > Sélectionner les projets de manière objective, transparente et non discriminatoire (grilles de sélection à disposition des porteurs de projet) – 4 à 5 comités par an
  - > Attribuer les subventions
- D'une **équipe technique** chargée d'accompagner les porteurs de projet :
  - > Appui technique à la réflexion pour la construction du projet
  - > Aide au montage du dossier de demande de subvention
  - > Orientation vers les partenaires techniques et financiers potentiels
- Des partenaires publics et privés impliqués dans la mise en œuvre du programme et mobilisés au sein de différents comités techniques et groupes de travail.

## Contact

GAL « De Garrigues en Costières »  
1, rue du Colisée (2<sup>ème</sup> étage)  
30900 Nîmes  
Tel : 04 66 02 54 12  
Mail : [leader.gcn@gmail.com](mailto:leader.gcn@gmail.com)  
Site Internet : [www.pays-garriguescostieres.org](http://www.pays-garriguescostieres.org)



STRUCTURER LES  
CONDITIONS  
D'UN EQUILIBRE  
URBAIN-RURAL

LE PROGRAMME LEADER  
Un soutien pour  
> VOS PROJETS



Issu du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un financement européen qui permet de cofinancer des projets publics ou privés qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire élaborée collectivement. Une enveloppe globale de **plus de 2,4 millions d'euros** a été attribuée au GAL « De Garrigues en Costières » pour soutenir des projets jusqu'à fin 2021.

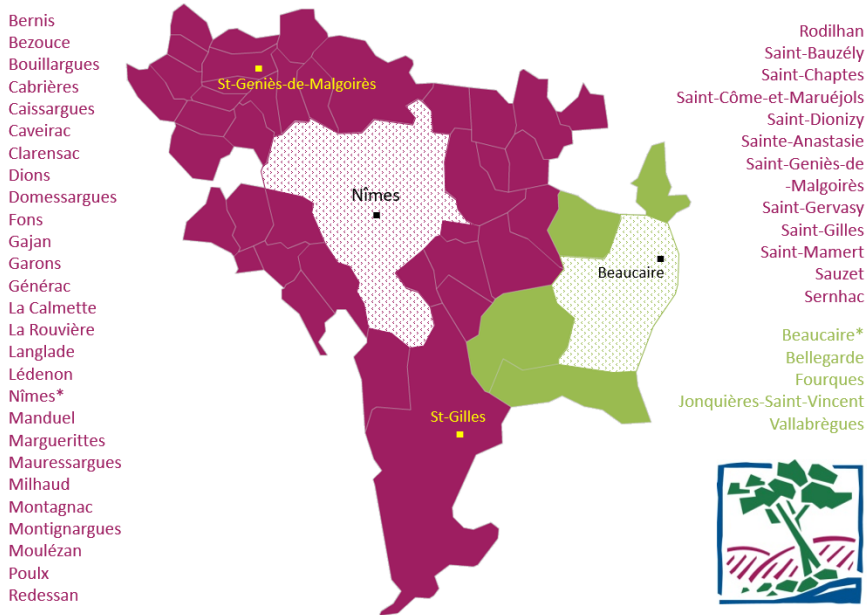
## Vous avez une idée, un projet ?

**Acteurs publics et privés**, vous souhaitez mener un **projet innovant**. Vous pouvez solliciter une aide LEADER si :

- > Vous êtes une association, une entreprise, une collectivité...
- > Votre projet s'inscrit dans l'une des quatre thématiques suivantes :

### Gouvernance alimentaire | Valorisation des patrimoines Ecotourisme de proximité | Usages et pratiques de proximité

> Votre action se déroule sur le territoire du GAL :



Le Programme LEADER « De Garrigues en Costières » doit permettre de **structurer les conditions d'un équilibre urbain-rural** à travers 4 axes :

### Asseoir une gouvernance alimentaire qui s'appuie sur les complémentarités du territoire

Les projets doivent permettre :

- Le développement des circuits courts de proximité
- La promotion des productions locales
- La sensibilisation à une alimentation saine, au goût et à la consommation responsable

### S'approprier et transmettre les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles du territoire

Les projets doivent permettre :

- La diffusion des savoirs et le développement des connaissances
- La restauration, la préservation et la valorisation des patrimoines
- La transmission et l'appropriation des richesses patrimoniales

## STRUCTURER LES CONDITIONS D'UN EQUILIBRE URBAIN-RURAL

### Accompagner un écotourisme de proximité

Les projets doivent permettre :

- Le soutien à la diversification de l'offre touristique
- L'accompagnement à la mise en réseau des acteurs
- Le développement de nouveaux modes et outils de communication pour diffuser la connaissance et valoriser l'offre

### Soutenir des usages et des pratiques de proximité

Les projets doivent permettre :

- Le soutien à de nouveaux services pour répondre aux difficultés de transport et d'organisation du travail
- Le renforcement de la citoyenneté et du vivre ensemble
- Une meilleure accessibilité et lisibilité des services et dispositifs existants



\* Les projets se déroulant sur Nîmes et Beaucaire font l'objet de règles particulières, se renseigner auprès du GAL.